



Aix-en-Provence, le 5 octobre 2018

académie
Aix-Marseille

RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Dossier suivi par :
Jérôme Jardry
Doyen du collège des
IA-IPR d'Aix-Marseille

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

L'accompagnement à l'orientation et l'organisation des associations des enseignements de spécialité dans les établissements

Pour l'organisation des enseignements de spécialité, deux stratégies peuvent émerger :

- Laisser la totale liberté laissée aux élèves.
- "Flécher" des couplages déterminés, ce qui rassurerait les parents, les élèves, et faciliterait les emplois du temps ;

La première stratégie est conforme à l'esprit de la réforme. La seconde pourrait amener à reconduire des filières auxquelles la réforme du lycée entend mettre fin. Toutefois, l'organisation de la structure dans les lycées, à la rentrée prochaine, pourrait être délicate, compte tenu du nombre très élevé de combinaisons possibles.

Un groupe de travail, piloté par Christian Patoz, IA-DASEN de Vaucluse, de chefs d'établissement (proviseurs et proviseurs adjoints) et d'IA-IPR, a réfléchi à une voie moyenne et proposé l'organisation des enseignements de spécialité à partir de « portails », offrant des parcours ouverts :

- o Des portails **déclinent à partir d'un enseignement de spécialité** puis sur des choix un peu contraints pour dessiner des parcours cohérents mais ouverts ;
- o L'entrée du portail et identifie de façon simple une série de parcours possibles : **portail « Arts », portail « Lettres, Langues & sciences humaines », portail « Mathématiques, sciences & numérique », par exemple, etc.** La spécificité de chaque établissement pourra conduire à proposer d'autres intitulés ou d'autres propositions de portails ;
- o Les parcours —sur le modèle, d'ailleurs, des « portails » de l'université—, sont **pluridisciplinaires** et autorisent des **passerelles**.

Ainsi les « portails » ne sont que des "entrées" pour une série de parcours lisibles, tout en continuant à ouvrir, pour les élèves, le plus grand nombre de choix possible.

Ces portails doivent laisser la possibilité aux élèves d'avoir une orientation choisie et assez précise dès la fin de seconde, mais aussi de permettre à certains élèves de garder des choix possibles en fin de 1^{ère}, voire d'envisager des passerelles.

*Exemple 1 : dans un portail « arts », avec une entrée Arts plastiques, un élève pourra choisir Humanités littérature et philosophie **OU** Sciences numériques et pour une troisième spécialité Langues, littératures et cultures étrangères **OU** Histoire-géographie, Géopolitique et sciences politiques.*

*Exemple 2 : dans un portail « sciences », avec une entrée Mathématiques, un élève pourra choisir Physique et SVT, **OU BIEN** S.E.S et physique. Dans ce dernier cas, en fin de seconde, soit l'élève abandonnera la physique pour se consacrer à une consolidation dans le domaine économique/juridique/etc. pour, par exemple aussi se diriger vers une licence sciences humaines, etc. **OU BIEN** préférera abandonner les SES et se consacrer à un approfondissement dans le domaine scientifique.*

La construction des menus permet à la fois de proposer une offre cohérente et lisible d'une part et de piloter les mises en barrettes d'autre part, afin de garantir la faisabilité des emplois du temps.

NB : Chaque établissement dessine des parcours en cohérence avec son offre de formation actuelle et les évolutions qui sont souhaitables et avec le territoire (le réseau). **Chaque établissement propose une carte des spécialités, arrêtée par le Recteur, et des « portails » qui lui sont spécifiques. C'est un outil dont peut s'emparer le conseil pédagogique d'établissement et le conseil pédagogique de réseau.**

Enjeux de la carte des enseignements de spécialité :

- Rendre l'offre d'un établissement plus lisible pour les élèves et les familles ;
- Redéfinir l'offre de formation du lycée à partir d'un diagnostic ;
- Faciliter l'organisation du temps scolaire pour les enseignants et les élèves ;
- Proposer une offre de formation en adéquation avec les parcours possibles dans le supérieur.



NB : Tous les exemples proposés ne valent qu'à titre d'exemples et aucunement de modèles. Les appariements présentés n'ont aucunement vocation à être privilégiés par rapport à d'autres.

ANNEXE 1 : la mise en barrette des enseignements de spécialité.

Traduction dans la construction des emplois du temps :

2/4

- Les spécialités sont mises en barrettes (5 enseignements de spécialité maximum pour 7 enseignements de spécialité) : 3 niveaux de barrettes en 1^{ere}, 2 niveaux de barrettes en Terminale.
- Certains enseignements de spécialités pourront être combinés avec tous les autres quand ils présenteront au moins trois groupes d'élèves parce que ces groupes pourront être placés sur les trois niveaux de barrettes.

Traduction dans les "menus" :

- Certains enseignements de spécialité peuvent être associés avec un maximum d'autres enseignements de spécialité afin de ne pas les cantonner à des *cursus* prédéterminés ;
- Certains autres enseignements de spécialité seront davantage contraints, afin de faciliter la constitution des emplois du temps, mais surtout parce que toutes les spécialités ne compteront pas trois groupes d'élèves.

Le traitement de ces enseignements de spécialité, et les combinatoires, dépendent donc, d'une part, dans les établissements, du nombre de groupes maximum qu'on peut mettre en barrettes. D'autre part, le choix sera d'autant plus ouvert pour les enseignements qui seront mutualisés entre établissements et placés sur des créneaux communs avec des enseignements d'autres établissements voisins : ce pourrait être le cas pour les arts par exemple.

Proposition de méthodologie :

- 1^{er} trimestre : Projection par le chef d'établissement, à partir de la structure existante, du nombre de groupe(s) par enseignement de spécialité pour construire les barrettes et faciliter les appariements.

Exemple pour 7 enseignements de spécialité : on présuppose, au vu de la structure, qu'on pourrait mettre en place au moins 3 barrettes en mathématiques, sciences physiques, mais seulement 2 en SES, en Langues, Littératures et cultures étrangères, et 1 seulement en Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, et Humanités, littérature et philosophie. **Plus le nombre d'enseignements de spécialité comportant moins de 3 groupes est limité, plus les contraintes seront fortes sur les choix ouverts par ces enseignements.**

1 ^{er} niveau de mise en barrette	Mathématiques, Physique, SVT, SES, HGéoPo ¹
2 ^{ème} niveau de mise en barrette	Mathématiques, Physique, LLCE* ² (=LLCE en anglais), HLP ³
3 ^{ème} niveau de mise en barrette	Mathématiques, Physique, SES, LLCE* (=LLCE en anglais), SVT

NB : Les 7 enseignements de spécialité dits généralistes devraient pouvoir être placés en barrette de telle façon qu'aucune combinaison ne soit impossible. **Ce n'est possible que si 5 spécialités sur les 7 comprennent plus d'un groupe.**

- Traduction en portails, **construits en conseils pédagogiques.**

1. Histoire-géographie, géopolitiques et sciences politiques.
2. Langues, littératures et cultures étrangères.
3. Humanités, littérature et philosophie.

- Construction d'une « fiche dialogue » à partir des portails et des menus⁴. Les 4 choix ouverts constituent alors un accompagnement à l'orientation et ne se réduisent pas à des « vœux ».

- Le recueil des vœux permet de réajuster le nombre de groupes par enseignement de spécialité.

ANNEXE 2 : Exemples de parcours

NB : Les exemples proposés NE PRÉTENDENT EN RIEN PRIVILÉGIER CERTAINS APPARIEMENTS D'ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ.

3/4

1 ^{er} niveau d'enseignements de spécialité, en barrettes :	Mathématiques - Histoire-géo, géopolitique et sciences politiques (HGéoPo) – SES — LLCE – Numérique – Arts plastiques ⁵ – ... ⁶
2 ^{ème} niveau de mise en barrette :	Mathématiques – Physique – Humanités, littérature et philosophie (HLP) – SES – Numérique
3 ^{ème} niveau de mise en barrette :	Mathématiques – Physique – HG – SVT – LLCE

Chaque portail ouvre sur des choix relativement contraints qui sont définis en fonction de parcours cohérents vers le supérieur.

PORTAILS	PORTAIL ARTS Arts plastiques	PORTAIL LETTRES & SCIENCES HUMAINES		PORTAIL MATHÉMATIQUES, SCIENCES & NUMÉRIQUE	
		HGéoPo	LLCE	Maths	Numérique
1 spécialité à choisir parmi :	- HLP ou - Maths ou Numérique	- S.E.S. ou - Arts plastiques	- HLP ou - Maths ou Numérique	- Physique ou - HLP ou -S.E.S.	- Arts plastiques ou - HLP ou - Maths
1 spécialité à choisir parmi :	- LLCE ou - SVT ou - Maths ou - Histoire-géo, géopolitique et sc. Po.	- LLCE ou - Mathématique ou - Arts plastiques	SVT ou Arts plastiques ou Histoire-géo	- SVT ou - LLCE ou - Arts plastiques	- LLCE ou - Physique ou - Arts plastiques

Cet établissement permet par exemple à un élève de faire :

- Maths, Physique, et Langues, Littératures et Cultures étrangères ;
- Arts plastiques, Humanités littérature et Philosophie, et SVT ;
- HGéoPo, Arts plastiques et Mathématiques ;
- Numérique, Maths et LLCE ;

Etc.

Mais pas :

- Arts plastiques, HLP, Numérique
- Numérique, Physique, LLCE.

Etc.

NB1 : Les arts plastiques, dans cet exemple, sont sur un créneau libre mutualisé avec un autre établissement du réseau, par exemple, où les élèves pourraient suivre un autre enseignement de spécialité (Musique, Théâtre, LCA, SI, etc.).

4. Cf. note de service n° 2018-115 du 26-9-2018.

5. Les arts plastiques ne sont pas mis en barrettes, mais placés sur un créneau qui permet la mutualisation.

6. Si on choisit de ne pas mettre en barrettes les enseignements de spécialité de ce premier niveau, il est possible d'ajouter des entrées de « portails ».

Une spécialité, dans notre exemple, mutualisée sur le réseau, peut être choisie par tous les élèves en remplacement de n'importe quelle spécialité dans le menu de son portail.

NB2 : Les arts plastiques s'affichent comme un portail pour des raisons de lisibilité pour les élèves. On pourrait choisir d'afficher d'autres entrées de portail, comme **Humanités littérature et philosophie**, ou **SVT**, etc.

4/4

	PORTAILS	PORTAIL LETTRES & SCIENCES HUMAINES	PORTAIL MATHÉMATIQUES, SCIENCES & NUMÉRIQUE		PORTAIL ARTS
1	Spécialité entrée de portail	Humanités, littérature et philosophie	SVT	Numérique et sciences informatiques	Arts plastiques <i>ou</i> Musique <i>ou</i> Théâtre ⁷
2	1 spécialité à choisir parmi :	Maths <i>ou</i> numérique	HLP <i>ou</i> S.E.S.	- Arts plastiques <i>ou</i> - HLP <i>ou</i> - Maths	- HLP <i>ou</i> - Maths <i>ou</i> Numérique..
3	1 spécialité à choisir parmi :	SVT <i>ou</i> HGéoPo	LLCE <i>ou</i> Maths	- LLCE <i>ou</i> - Physique	- LLCE <i>ou</i> - SVT <i>ou</i> - Maths <i>ou</i> - Histoire-géo, géopolitique et sc. Po.

ANNEXE 3 : Exemples de parcours pour un lycée imaginaire

Il peut être pertinent de mettre en évidence, dès la présentation qu'on fera aux élèves de secondes des portails et des parcours, toutes les poursuites d'études possibles. Ainsi les choix des élèves peuvent-ils s'opérer soit en partant des enseignements de spécialité (les élèves s'orientent à partir de leurs "préférences" et il conviendra peut-être de garder alors le maximum d'ouverture possible), soit en partant de leur projet d'études (le choix des enseignements de spécialité pourra être plus affiné, dès la fin de seconde, ou inversement, il faudra construire un parcours le plus ouvert possible pour garder tous les possibles ouverts).

7. Dans cette hypothèse, les établissements d'un réseau mutualisent les enseignements de spécialité artistiques.

PORTAIL MATHÉMATIQUES & SCIENCES		PORTAIL LETTRES & SCIENCES HUMAINES			PORTAIL ARTS
Math	Physique	SI	HGéoPo	HLP	Arts plastiques
Physique ou HLP	Numérique ou S.E.S.	Physique ou Math ou HLP	Math ou Numérique	SVT ou S.E.S.	HGéoPo ou HLP ou Numérique
SVT ou Physique ou SES	Math ou LLCE ou HGéoPo	Math ou LLCE	LLCE ou S.E.S.	LLCE ou Math ou physique	LLCE ou S.E.S. ou Math
PACES, toutes CPGE (Scientifiques, B/L) Toutes licences, STAPS.	CPGE scientifiques, IUT, licences	CPGE scientifiques, écoles de commerce, IUT, licences, architecture	CPGE littéraires et commerciales, licences sciences humaines, IEP.		Ecoles d'art, Maaa, écoles multimédia, numérique, communication...
<i>En fonction des choix opérés en fin de classe de 1^{ère}, les passerelles suivantes sont possibles :</i>					
CPGE A/L, psycho, licences littéraires & sciences humaines	écoles de commerce (spé éco ou math), IEP, ...	LEA, licences littéraires & sciences humaines, etc.	Licence math IUT, licence math	Licence physique, BCPST, STAPS	Portail universel

NB: L'articulation des "portails", de leurs parcours et des poursuites d'études seront l'objet de très prochains échanges avec les responsables de parcours du supérieur.